

**COMITE D'ACCOMPAGNEMENT DE FLAUREA CHEMICALS S.A. ET
HÖGANÄS BELGIUM
REUNION DU 18 OCTOBRE 2016**

Présents:

Pour le groupe des riverains:

DELEHOUZEE Philippe, membre du CVz'A
RENARD Marc, membre du CVz'A
VERHAEGHE Bernard, riverain

Pour le groupe des entreprises:

BAILLON Julien, Directeur - FLAUREA CHEMICALS
DELHOVREN Anne, Responsable Excellence opérationnelle - HÖGANÄS BELGIUM
MURER Emmanuela, Assistante de Direction - FLAUREA CHEMICALS
RASNEUR Vincent, Directeur Général - HÖGANÄS BELGIUM

Pour le groupe autorité et administrations:

DESMET Véronique, Service environnement - Ville d'ATH
GLAUDE Muriel, Chef de Division – HAINAUT DEVELOPPEMENT
VIGNOBLE Raymond, Echevin de l'Environnement, Ville d'ATH

Excusés:

COUPE Serge, riverain
PRIMOSIG Géry, Attaché - D.P.A. – S.P.W.
TRENTESEAUX Danielle, membre du CVz'A

1. Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents

Monsieur RASNEUR signale que pour l'instant, il n'y a pas de nouveau projet pour HÖGANÄS. Il y a une nouvelle classification qui affecte les produits qu'on traite. On discute donc pour voir si on est SEVESO ou pas. Dans le doute, on a choisi de prendre la voie de la sécurité conservatoire, on a donc adapté les procédures comme si on était SEVESO même si on n'est pas sûr de l'être.

Il n'y a rien de changé au niveau des pratiques, ni des matières, c'est juste un changement de réglementation. La réglementation s'applique normalement pour le cobalt en poudre (que Höganäs n'a pas), mais en fonction de comment sont considérés certains alliages qui contiennent du cobalt, on pourrait être juste au-dessus du seuil bas pour le cobalt. Ce changement de législation a pour but d'harmoniser les obligations pour toutes les entreprises.

En termes d'activités, on se maintient même si on voudrait que ce soit plus soutenu.

Monsieur BAILLON précise que pour FLAUREA CHEMICALS, l'activité se maintient aussi. On s'attendait à un redémarrage plus évident mais on a du travail, on peut faire travailler tout le monde. Cela concerne les 3 lignes, le cadmium, le zinc et les flux cristallisés.

On a changé de système de refroidissement des flux cristallisés. Au lieu d'utiliser l'eau du canal, on va utiliser un groupe froid.

En termes de projet, il y a toujours la reprise de la ligne du plomb mais plus dans les mêmes quantités qu'avant. LA FLORIDIENNE avait une autorisation pour 50.000 tonnes, nous on demande 5.000 tonnes.

L'étude de sol est en cours et c'est la société HASKONING qui la fait. On a eu une réunion avec la Région wallonne et le bureau HASKONING pour établir les prestations à réaliser. Des demandes complémentaires de forages sont en cours auprès de l'administration. L'étude historique est faite, on est dans l'étude d'orientation.

Monsieur VERHAEGHE voudrait savoir comment on a pu faire l'étude historique.

Monsieur BAILLON précise qu'ils ont repris les données de LA FLORIDIENNE. Mais entretemps, la législation a changé, il y a eu une nouvelle directive sol et l'étude historique faite par LA FLORIDIENNE ne correspondait plus. On a été tenu d'en refaire une. Maintenant on va voir en fonction des résultats. Tous les sites doivent avoir un suivi du sol et des effluents aqueux.

Monsieur RENARD demande qu'on regarde bien les eaux et la qualité de la nappe.

Monsieur BAILLON signale que tous les éléments produits sur le site sont analysés. Pour le projet de reprendre le plomb, la demande de permis est bien avancée.

On a eu une réunion avec la cellule R.A.M. qui a dit qu'il fallait compléter par une étude de sûreté. C'est un bureau d'étude qui travaille déjà avec ABV Environnement qui va la faire. Il ne reste plus que cet élément pour pouvoir rentrer la demande.

Monsieur VERHAEGHE constate qu'on oublie la directive REACH.

Monsieur BAILLON rappelle que la directive préconisait d'utiliser de préférence des produits de substitution au plomb mais ils n'ont pas la même efficacité. La directive n'abroge pas l'utilisation du plomb pour le moment, elle dit juste qu'il faut utiliser, si possible, des substituts.

Monsieur RASNEUR ajoute que le mode de fonctionnement, c'est de dire que tout est à priori nocif et c'est à l'industriel de prouver que cela ne l'est pas. Mais REACH n'interdit pas à la base. Ce n'est pas l'industriel seul qui peut prouver que ce n'est pas nocif. Des consortiums ont été créés pour différentes substances pour faire des études toxicologiques et environnementales pour évaluer les risques. Ce sera fait par des laboratoires certifiés puis ce sera soumis aux autorités qui l'enverront à la Commission qui décidera des seuils acceptables. On pourrait arriver à interdire certains produits en disant que le risque n'est pas acceptable.

Monsieur RENARD pense que le fait d'arrêter le plomb, c'était un engagement de l'industrie.

Monsieur BAILLON rappelle qu'on n'est plus sur le même ordre de grandeur. Au lieu des 50.000 tonnes produites par LA FLORIDIENNE, on fait une demande pour 5.000 tonnes. Pour répondre à Madame DESMET, ce sera un permis de classe 2. Il espère pouvoir finaliser le dossier pour mi-novembre.

Pour l'instant, ils sont occupés à la remise en état des lignes.

Monsieur RENARD rappelle qu'il avait été question de faire une réunion de présentation du dossier et ensuite une visite du site.

Dès que le dossier sera prêt et qu'on sera en mesure d'en faire une présentation, Monsieur BAILLON en informera Madame GLAUDE et on fixera une date de réunion fort probablement avant la fin de l'année, fin novembre ou en décembre.

Cette réunion ne doit pas nécessairement se tenir un mardi.

Dans un autre domaine, l'entreprise a eu son renouvellement ISO 9000 et ISO 14 000. Ils ont également eu un contrôle de l'AFSCA car il y a des produits qui sont utilisés comme additifs dans certains produits alimentaires. Cela s'est très bien passé.

2. Nuisances

Mademoiselle TRENTSEAU ne pouvait assister à la réunion mais elle a signalé qu'il y avait eu du bruit le week-end du 20 juillet venant de chez HÖGANÄS. Elle est allée sur place le signaler et la personne qu'elle a vue a pris note.

Elle souhaitait également qu'on reparle du portique pour détecter les radiations chez HÖGANÄS.

Monsieur RASNEUR signale qu'ils ne sont pas soumis à cela. On a pris une mesure conservatoire, les camions concernés contenant des métaux recyclés, on les fait passer par GHISLENGHIEN dans une entreprise équipée d'un portique.

Chez nous, on n'a pas la place pour en installer un et il n'y a pas beaucoup de camions concernés.

D'autre part, mais cela ne concerne que la commune, Mademoiselle TRENTÉSEAUX a signalé qu'on était venu couper les herbes au Clos et qu'elle trouve que c'est très bien. Elle est également revenue sur le fait qu'il y avait toujours des accidents au croisement entre le pont du chemin de fer et la Chaussée de Tournai. Elle insiste pour qu'on mette des sécurités pour les piétons et les cyclistes.

Monsieur VERHAEGHE voudrait évoquer le rôle des riverains. Il pense qu'ils n'ont pas beaucoup d'influence sur le cours des choses. Pour que les riverains soient efficacement représentés, il faudrait une représentation juridique.

Il parle d'un cas heureux pour les riverains, les carrières d'ECAUSSINES, l'ancienne carrière de RESTAUMONT dont une partie est en réserve naturelle et une partie est en zone d'extraction. Il y a eu un accord pour que la partie nord passe en zone d'habitat et il y avait un projet d'y construire 200 logements.

Il y a eu une réaction des riverains, un avis défavorable du Conseil communal. Devant cette levée de boucliers, le Bourgmestre a invité le Ministre. Ils se sont rendus sur place et le Ministre a déclaré que rien ne valait une visite sur place, que sur un dossier, on ne se rendait pas bien compte. Il était clair que 200 logements à cet endroit, c'est tout à fait inadapté. Le projet pourrait être revu à la baisse et concentré le long de la route où il y a d'ailleurs des chancres à rénover.

Il demande comment cela se passerait à ATH.

Monsieur VIGNOBLE précise qu'il ne faut pas croire que les autorités communales décident comme cela. Pour un lotissement, on n'en parle pas au Collège avant la première réunion d'information. Cela arrive en temps voulu au Collège qui prend alors sa décision. De plus, tous les projets passent d'abord à la C.C.A.T.M. où siègent des membres de la population.

Toutefois, il faut être conscient qu'un propriétaire d'une ZAC (zone d'habitat communautaire) comprendrait mal qu'on lui refuse un permis alors que la zone est prévue pour cela. Il ne faut pas croire non plus qu'on peut faire un changement de plan de secteur si facilement que cela.

L'Administration communale prend ses décisions en fonction de tout ce qu'il y a sur la table et non pas en fonction des intérêts des uns ou des autres.

Monsieur VERHAEGHE insiste sur le fait que pour que les riverains puissent réagir avec efficacité, il faut une possibilité juridique.

Monsieur RENARD pense que le rôle du Comité, c'est de demander des informations, des résultats d'analyses,...

Monsieur VERHAEGHE considère que le fonctionnement de la Région wallonne c'est déjà très compliqué et quand on rentre dans des problèmes techniques, c'est encore plus compliqué et les riverains sont démunis devant des industriels qui font parfois n'importe quoi.

Monsieur RENARD ajoute que si les riverains demandent des normes plus basses que celles qui existent cela risque de poser problème au Conseil d'Etat mais on peut demander des résultats et avec cela demander un abaissement des normes. Il répète ce qu'il a déjà dit remettre en route le plomb ne sera pas un long fleuve tranquille.

Il pense aussi qu'il y a eu une époque où on a fait des choses qui n'étaient pas acceptables mais les choses évoluent. Il y a toutefois encore des industriels qui font n'importe quoi.

Monsieur RASNEUR voudrait qu'on sorte de cette logique, de dire que les industriels font ce qu'ils veulent. Il y a des lois, des contrôles et les gens qui travaillent dans l'entreprise sont le plus souvent aussi des riverains.

Monsieur VERHAEGHE demande si Monsieur RASNEUR prend au sérieux toutes ces formalités administratives de contrôle, comme des moyens utiles d'assurer la sécurité?

Monsieur RASNEUR répond qu'il ne s'agit pas de "formalités administratives", mais bien d'analyses par laboratoires extérieurs certifiés et d'inspections sérieuses par des gens qualifiés, et sur place et par documents probants.

Monsieur RENARD considère que la marge de manœuvre des riverains, c'est de demander des mesures et les résultats de ces mesures des rejets gazeux et aqueux. Quand c'est publié sur Internet, c'est avec beaucoup de retard et on n'y explique pas pourquoi il y a des pics.

Madame GLAUDE signale que pour certains comités, le bilan de l'année précédente y est présenté avec les résultats des analyses et les explications mais c'est aussi avec un certain délai puisque ce bilan est présenté généralement à la première réunion de l'année suivante.

Monsieur RASNEUR ajoute que tout n'est pas mesurable en continu.

Monsieur BAILLON précise que chez eux, les analyses environnementales représentent plus de 65% du travail du laboratoire.

En dehors des analyses effectuées par les entreprises et des laboratoires agréés dont tous les résultats sont publiés, il ne faut pas oublier les contrôles qui peuvent être effectués par le D.P.C.

Monsieur VERHAEGHE demande à Monsieur RASNEUR s'il peut donner un seul exemple d'action concrète, de sanction appliquée par le D.P.C.

Monsieur RASNEUR répond qu'il faudrait poser la question à des gens qui étaient en infraction, mais que la presse a déjà relaté jusqu'à des cessations d'activité.

En ce qui concerne la communication sur les événements qui peuvent se produire dans les entreprises, pour beaucoup de comités, les entreprises signalent aux membres du Comité ou tout au moins à Madame GLAUDE, tout ce qui se passe et peut conduire à des interrogations, même si cela n'a pas d'impact environnemental, ni pour les riverains, comme par exemple une ambulance qui vient sur le site car un travailleur s'est blessé en tombant.

Madame MURER précise que le dernier incident qui s'est produit chez eux a été signalé à la commune, à Monsieur le Bourgmestre et un contact a été pris avec les pompiers.

Il vaudrait mieux informer également les membres du Comité d'accompagnement. Madame GLAUDE a d'ailleurs communiqué le fichier d'adresses de membres à Monsieur BAILLON.

L'incident dont on vient de parler s'est toutefois produit avant la dernière réunion et donc l'entreprise ne disposait pas de ces adresses.

3. Agenda des réunions de l'année 2017

En 2017, les réunions se tiendront les mardis 25 avril et 24 octobre à 18h.

4. Divers

Monsieur DELEHOUZEE pense les procès verbaux ne sont plus publiés sur le site Internet de la Ville.

Madame DESMET signale qu'ils le sont toujours.

Madame GLAUDE communiquera le lien aux membres du Comité.